

AGISSANT À TITRE DE CONSEILLER FINANCIER

Une quarantaine de petits investisseurs victimes de la faillite de Richard Longpré



GILLES BÉRUBÉ
gilles.berube@canadafrancais.com

Une quarantaine de petits investisseurs, principalement de la région de Saint-Jean-sur-Richelieu, risquent de perdre plus d'un million et demi de dollars dans la faillite de Richard Longpré, un conseiller financier affilié à la firme Investia Services financiers, une filiale de l'Industrielle Alliance.

M. Longpré agissait comme représentant en épargne collective, conseiller en sécurité financière et conseiller en régime d'assurance collective depuis plus de trente ans. Il a contracté des prêts personnels sur billet auprès d'au moins 39 personnes, dont la plupart étaient des clients. Cette pratique, qui est contraire aux règles de sa profession, se serait échelonnée sur plusieurs années.

Le 20 novembre, M. Longpré a vendu sa clientèle à une collègue d'Investia, Chantal Murray, établie à Saint-Bruno. Le 24 novembre, il a déclaré faillite auprès de la firme de syndic Jean Fortin et associés. Depuis, il a quitté le Québec et serait en France. Sa boîte vocale de même que sa boîte de courriels sont pleines depuis au moins mercredi dernier. C'était toujours le cas lundi.

Dans les jours qui ont suivi, ses créanciers ont commencé à recevoir chacun de leur côté l'avis de faillite. Il semble que la plupart soient tombées des

nues. M. Longpré avait établi avec eux une longue relation de confiance, comme le raconte Roger Pinsonneault, qui le connaissait depuis plus de trente ans. Il l'a connu à l'époque alors qu'il était un de ses voisins.

Le printemps dernier, il lui a prêté 15 000\$. Ce jour-là, M. Pinsonneault avait accompagné M. Longpré à l'érablière dont il se disait propriétaire, dans la région de Valcourt. Ils étaient allés faire la tournée pour récolter l'eau d'érable. «On a passé une belle journée», se souvient M. Pinsonneault.

AMI?

Sur le chemin du retour, M. Longpré lui a parlé des coûts de l'érablière, ajoutant cependant que ses affaires à la bourse se portaient bien. Il disait acheter à bas prix des actions qu'il pourrait revendre à fort prix dans quelques mois. M. Pinsonneault lui a fait confiance. «Je pensais réellement que c'était un ami», dit-il en se rappelant les voyages de pêche qu'ils ont faits ensemble. À M. Pinsonneault, il a proposé un rendement de 8%.

À la même époque, il a sollicité un autre client en lui offrant un rendement de 14%. Un an plus tôt, ce dernier, qui préfère garder l'anonymat, avait placé à court terme le produit de la vente de sa maison. Richard Longpré s'en souvenait, mais cette fois, ce client a décliné l'offre, flairant un piège. «Je perdais de l'argent avec mes REER et il prétendait pouvoir me rapporter 14%», raconte-t-il.



Richard Longpré, de Saint-Jean-sur-Richelieu, agissait comme conseiller financier depuis plus de trente ans. Il serait présentement en France.

Le Canada Français a contacté deux autres créanciers. L'une a rappelé en disant ne pas vouloir commenter l'affaire. Elle note qu'à l'approche des fêtes, ce n'est pas particulièrement une bonne nouvelle. Elle souhaite garder l'anonymat d'autant plus que lundi, elle n'avait avisé personne de son entourage qu'elle est impliquée dans cette faillite. Un autre créancier n'a pas retourné notre appel.

BILAN

L'avis de faillite révèle un actif net de 50 264\$. Selon les explications du failli, il s'agit du produit de la vente de sa clientèle. M. Longpré détient également des régimes enregistrés d'épargne-retraite totalisant 82 510\$. Seules les cotisations réalisées dans la dernière année sont saisissables, explique Pierre Fortin, de la firme de syndic Jean Fortin et Associés. M. Longpré n'a pas cotisé pendant la dernière année.

Le passif au bilan s'élève à 1 673 241\$. De cette somme, seulement 198 520\$ sont dus à des institutions financières. M. Longpré détenait dix cartes de crédit, cinq MasterCard, quatre Visa et une American Express. Les soldes variaient de 1998\$ à 28 908\$. Cela ne l'a pas empêché d'obtenir la location d'une Lexus 350 de l'année 2010 auprès de Toyota Credit.

Le reste du passif, 1 474 472\$, représente des dettes envers des particuliers. Leur montant varie de 4676\$ pour la plus basse à 103 875\$ pour la plus élevée. ■

Longpré collabore selon le syndic

Selon Pierre Fortin, de la firme de syndic qui a reçu la déclaration de faillite de Richard Longpré, affirme que ce dernier collabore à la procédure.

M. Fortin explique que dès la déclaration de faillite, il a constaté des anomalies dans le dossier. Il en a informé l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la Chambre de sécurité financière. L'AMF est l'organisme gouvernemental chargé d'encadrer les intermédiaires financiers. La Chambre est en quelque sorte leur association professionnelle.

L'AMF refuse de confirmer ou de nier qu'une enquête est en cours. Tout au plus a-t-on appris que M. Longpré n'est plus inscrit au registre depuis le

25 novembre. Même réponse du côté de la Chambre de sécurité financière. On sait toutefois que cet organisme a déjà enquêté sur M. Longpré il y a près de deux ans. Il semble que cette enquête n'a conclu à aucune pénalité. Le registre disciplinaire de la Chambre ne compte aucune mention à cet effet.

M. Fortin précise que sa firme procède actuellement à l'analyse du dossier en vue de la première assemblée des créanciers, le 15 décembre à Montréal. Le syndic vérifie les transactions bancaires pour tenter d'identifier comment l'argent a transité et où il est allé. À la fin de la semaine dernière, M. Fortin n'avait reçu aucun appel de personnes qui

auraient pu prêter de l'argent à M. Longpré sans titre de créance.

Le syndic confie que les prêts ont été contractés sur plusieurs années. Il ajoute qu'il a les coordonnées de M. Longpré, qu'il est en mesure de le contacter et que ce dernier a offert une bonne collaboration jusqu'à maintenant. Il aurait même fait part de son intention d'assister à l'assemblée des créanciers, mardi prochain.

INVESTIA

Le vice-président d'Investia, Jacques Carrière, explique que Richard Longpré était inscrit auprès de sa compagnie depuis octobre 2005. Le 20 novembre, il a vendu sa clientèle à une autre représentante d'Investia

sous prétexte qu'il voulait se retirer du marché. Le vendredi 27 novembre, la compagnie a reçu un premier appel d'un client voulant contacter M. Longpré parce qu'il lui avait prêté de l'argent.

Investia a tout de suite avisé l'AMF, la Chambre de sécurité financière et la MFDA (*Mutual Fund Dealers Association*), un organisme pancanadien auprès duquel tous les intermédiaires de fonds communs doivent être enregistrés. Investia a aussi envoyé un avis à tous les clients de M. Longpré pour les informer de la situation et leur demander de contacter l'institution s'ils ont consenti de tels prêts.

Selon les informations

recueillies en date de jeudi dernier, toutes les sommes destinées à des placements chez Investia ont été versées conformément. Aucun de ces placements n'a été détourné. Il ressort aussi que dans le passé, M. Longpré a payé en argent comptant les intérêts qu'il a versés sur les emprunts personnels qu'il a contractés, note M. Carrière.

EMPRUNTS BIEN DOCUMENTÉS

Enfin, la firme n'a été saisie d'aucun cas de prêts qui auraient pu être consenti sans document de créance. En fait, commente notre interlocuteur, le dossier semble montrer que M. Longpré a bien documenté ces emprunts et qu'il tenait bien ses comptes. ■